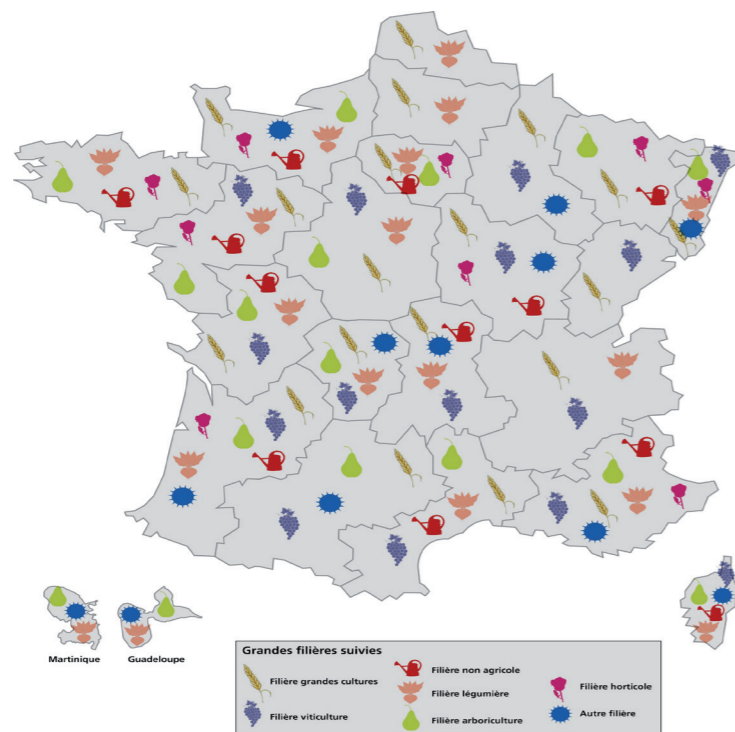


Les Chambres d'agriculture Levier de la réussite des agriculteurs

Grandes filières suivies



Carte d'après le MAAPRAT

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Ecophyto 2018

Bulletins de Santé du Végétal

Février 2011

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE

TERRES d' **a**VENIR

Crédits photos : jagoush-fotolia.com / ishpulak-fotolia.com



Une information gratuite sur l'état sanitaire des végétaux



Le dispositif de Surveillance Biologique du Territoire s'inscrit dans le cadre du plan Ecophyto 2018 mis en place à la suite du Grenelle de l'environnement. Ce plan vise à réduire, si possible, l'utilisation des produits phytosanitaires de 50% d'ici 2018, tout en maintenant un niveau de production agricole élevé.

Qu'est-ce que le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ?

Une synthèse hebdomadaire de l'état phytosanitaire et une analyse du risque lié aux bio-agresseurs, pour un territoire et une production donnée, basée sur :

- des observations et des piégeages,
- une modélisation du développement des maladies,
- les stades phénologiques,
- des seuils de nuisibilité.

Ces informations sont gratuites et accessibles sur les sites Internet des Chambres régionales d'agriculture, des DRAAF et d'autres partenaires. Le BSV peut également fournir des informations plus générales dans les domaines agronomiques ou réglementaires.

A quoi sert le BSV ?

Le BSV est destiné aux agriculteurs et à leurs conseillers pour les alerter sur les risques phytosanitaires et les aider à mieux raisonner la protection des cultures. Les traitements préventifs systématiques peuvent aussi être évités. Le BSV ne contient pas de préconisation. A terme, il sera la base de tout conseil agricole en matière de produits phytosanitaires.

Qui réalise ce BSV ?

Animé par les Chambres régionales d'agriculture, sous l'autorité des Directions Régionales en charge de l'Agriculture (DRAAF), le dispositif rassemble de nombreux partenaires, pour une information unique, partagée et mutualisée : Chambres d'agriculture, FREDON et FDGDON*, Instituts Techniques, Coopératives, Négoces, Lycées agricoles, Recherche, Agriculteurs, Firmes, Semenciers, Collectivités...

Mis en place dès 2009, le dispositif est à présent opérationnel dans la quasi-totalité des régions.

Le BSV en quelques chiffres (données 2010)

- 3 000 personnes impliquées dans le réseau,
- 8000 parcelles suivies,
- plus de 2000 BSV édités.

Extrait du BSV Oléagineux du 3 mars 2010 – Région Centre

« Charançon de la tige - Contexte d'observation : les conditions climatiques restent et devraient rester défavorables à l'activité du charançon de la tige jusqu'à la fin de la semaine. Cependant, au gré de quelques heures plus chaudes dans la journée une activité a été enregistrée sur quelques parcelles de l'Indre, Indre-et-Loire, Cher et Loiret depuis le 1er mars. Les parcelles avec captures sont au nombre de 8 cette semaine (3 la semaine précédente) (une carte est fournie).

Période de risque : Le risque vis-à-vis du charançon de la tige est avéré quand on conjugue présence de tige tendre et présence de femelles aptes à pondre. On peut donc considérer qu'au niveau des plantes, le début du stade de risque est atteint pour les parcelles les plus précoces du réseau, l'allongement des entre-nœuds étant engagé. Concernant l'aptitude des femelles à la ponte, les maturations réalisées sur les femelles capturées n'indiquent pour l'instant aucune femelle apte à pondre. Seuil de nuisibilité : il n'y a pas pour le charançon de la tige du colza de seuil de risque. Etant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, il est considéré que sa seule présence sur les parcelles est un risque.»

*FREDON et FDGDON : Fédération régionale / départementale de défense contre les organismes nuisibles.